

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

**Arrêté**

**portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole**

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1990 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 7 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

**Arrête**

**Article 1**

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole est fixée ainsi qu'il suit :

**A. Représentants de l'administration**

*Représentants titulaires*

- Madame Nadine RICHARD-PEJUS, adjointe au chef du service des ressources humaines (SRH), présidente ;
- Madame Isabel DE FRANQUEVILLE, sous-directrice des établissements, des dotations et de compétences (DGER) ;
- Monsieur Laurent BELLEGUIC, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH), président ;
- Monsieur Guillaume DUCHESNE, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Mme Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Monsieur Etienne DELMOTTE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

*Représentants suppléants*

- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau des dotations et des compétences (DGER) ;
- Madame Rekha BERNARD, adjointe à la cheffe du bureau des dotations et des compétences (DGER) ;
- Madame Nastasia PEDANOU, chargée de mission du bureau de gestion des personnels contractuels (SRH) ;

- Monsieur Christophe MALGLAIVE, chargé de missions transversales du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi (SRH) ;
- Madame Elodie FORET, chargée de mission du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

## B. Représentants des organisations syndicales

### *Représentants titulaires*

Monsieur Didier REVEL	CPE classe exceptionnelle	FSU
Madame Nathalie GASNIER	CPE hors classe	FSU
Madame Véronique CHEVALIER	CPE hors classe	FSU
Monsieur Brice FAUQUANT	CPE classe normale	FSU
Madame Fanny ROUCH	CPE classe normale	FSU

### *Représentants suppléants*

Monsieur Pascal GOUDIER	CPE classe exceptionnelle	FSU
Madame Nadège CHATEL-GACHON	CPE hors classe	FSU
Madame Karine HERREIRA-DOMEC	CPE hors classe	FSU
Madame Mégane HALEUX	CPE classe normale	FSU
Monsieur Christophe VINOT	CPE classe normale	FSU

### Article 2

L'arrêté du 24 mars 2021 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole est abrogé.

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **14 OCT. 2021**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,  
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au Sous-Directeur  
de la gestion des carrières et de la rémunération

  
Guillaume DUCHESNE